

Volume 1 / Numéro 1 / Février 2009

L'ÉBRUITEUR EXPRESS

Bulletin spécial pour les dépêches de dernières minutes qui est publié par l'Association du Québec pour l'intégration sociale et par l'Institut québécois de la déficience intellectuelle, organismes voués à la cause des personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille

Invalidation des lois 7 et 8 : Les personnes ayant des limitations fonctionnelles (handicapées) et leurs familles ne veulent pas être prises en sandwich entre le gouvernement et les travailleurs

✦ *Par Diane Milliard et Marie-Anne Laramée*

L'Association du Québec pour l'Intégration sociale (AQIS) et la Confédération des Organismes de Personnes Handicapées du Québec (COPHAN) saluent l'amorce prochaine de discussions pour mettre sur pied un nouveau modèle de relations de travail pour les responsables de services de garde en milieu familial, des ressources intermédiaires et de type familial dans le secteur de la santé et des services sociaux. Elles s'inquiètent des retombées que ces éventuelles ententes auront pour les enfants et les adultes qui bénéficient de ces services et souhaitent que les personnes demeurent au centre de ces discussions.

Selon Richard Lavigne, directeur général de la COPHAN, le jugement de la Cour supérieure qui invalide les lois 7 et 8, aura certainement des retombées positives sur les travailleurs. « La question que nous nous posons est à savoir où le gouvernement prendra-t-il les budgets pour régler les éventuelles augmentations de dépenses qu'il devra assumer. Il est clair que l'État devra payer plus cher pour maintenir ces ressources qui sont déjà insuffisantes. »

De son côté, Diane Milliard, directrice générale de l'AQIS, indique que les ressources actuelles sont nettement insuffisantes et craint que ces discussions freinent le développement de services pour les enfants et pour les adultes souvent vulnérables.

De plus, l'AQIS et la COPHAN insistent sur l'importance que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ne soient prises entre deux feux. D'un côté, le gouvernement cherchera sans doute à minimiser ses dépenses en cette période de « crise »; de l'autre, les organisations de travailleurs chercheront à juste titre, à faire valoir leurs points de vue.

L'AQIS et la COPHAN invitent le gouvernement et les organisations syndicales à faire preuve de prudence et à faire le maximum pour que les utilisateurs actuels et futurs de ces ressources ne soient pas pénalisés. En plus des impacts financiers qu'ils anticipent importants, les deux Regroupements s'interrogent sur les effets que ces changements auront sur la nature, la qualité et la quantité des services offerts par ces ressources.

Enfin, l'AQIS et la COPHAN souhaitent vivement être impliqués dans les pourparlers qui s'amorceront dans ces dossiers, non pas pour négocier, mais pour s'assurer que les droits et les besoins des milliers d'utilisateurs soient respectés.

Locataire de mon logement, propriétaire de ma vie, la suite ...

✪ *Par Danielle Chrétien*, Conseillère au développement de la recherche et de la formation IQDI

À l'automne 2006, le colloque de l'IQDI se proposait de jeter un regard critique sur les modèles d'hébergement existant pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Le défi proposé était alors d'examiner les différentes formules, invitant les participants à partager leurs visions d'une vie de qualité, de questionner l'accès aux choix, le respect du rythme d'adaptation des personnes et de leur famille, de proposer des modèles novateurs et d'oser de nouvelles pistes et surtout, de sortir des sentiers battus.

De cet événement sont issues différentes recommandations qui nous ont d'ailleurs amenés, dans un premier temps, à tenir une formation de deux jours à l'intention des parents. Cette activité s'est tenue en octobre dernier et a regroupé une trentaine de parents provenant de plusieurs régions du Québec. L'intérêt soulevé par les présentations nous confirme la nécessité de mettre en place de nouveaux modèles, de faire connaître davantage ceux existants et de voir comment les organisations concernées peuvent travailler ensemble à la création de formules invitantes et davantage inclusives pour les personnes ayant un déficience intellectuelle.

Faisant suite à son engagement d'octobre de donner suite aux recommandations des parents, le 4 février 2009, l'AQIS conviait le ministère de la Santé et des services sociaux, le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, la Fédération québécoise des CRDI-TED, le Curateur Public, l'Office des personnes handicapées du Québec et la Société d'habitation du Québec.

Plus précisément, il s'agissait d'identifier les mesures à mettre en place pour :

- **favoriser le développement de ressources résidentielles et novatrices**
- **améliorer les conditions de vie dans les ressources existantes.**

Un défi de taille pour une seule journée !

En introduction aux échanges, trois parents ont accepté de partager leur vécu : les rêves, les réussites, les obstacles rencontrés dans le choix, le déménagement et le maintien de leur fils ou fille dans un milieu de vie autre que la famille naturelle. Trois cheminements qui convergent vers une même conclusion : la nécessaire diversité dans les modèles proposés et l'importance du travail en partenariat où la personne et ses parents prennent véritablement part aux décisions.

Les discussions nous ont permis de clarifier les attentes des parents, de nommer les difficultés rencontrées, de proposer des pistes de solutions fondées sur la concertation de tous les acteurs concernés. Il a été question de concertation, de formation, de soutien logistique au développement de nouveaux milieux de vie, d'implication véritable des parents dans les comités décisionnels, du droit de regard des établissements sur l'embauche du personnel etc. Quoique nos interlocuteurs reconnaissent la pertinence de nos préoccupations et la justesse de nos propositions, les réponses à nos demandes demeurent toujours un immense défi, les enjeux s'avérant plus complexes pour nos partenaires que nous l'estimions. **Un dossier où l'AQIS demeurera proactive ...**

EXPRESS



XXI^e Colloque Recherche Défi

✪ *Par Danielle Chrétien*, Conseillère au développement de la recherche et de la formation IQDI

Intégré aux activités du Congrès annuel de l'AQIS et coordonné par l'Institut québécois de la déficience intellectuelle, le Colloque Recherche Défi se déroule cette année le 22 mai 2009, à l'Hôtel Le Georgesville à Ville Saint-Georges. Ouvert à tous les congressistes, le Colloque Recherche Défi favorise le partage des connaissances et les échanges avec d'autres chercheurs, des parents, des intervenants, des professionnels, des gestionnaires et des personnes ayant une déficience intellectuelle.

En complément aux communications, l'IQDI vous invite par son Dîner-échange, à venir discuter avec des chercheurs de diverses régions du Québec, de travaux de recherche actuels et de leur impact sur la qualité de vie des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Faisant immédiatement suite au Dîner-échange, en plein cœur de l'après-midi, la Conférence à renommée, comme son nom l'indique, est une occasion pour l'IQDI d'honorer l'ensemble de la carrière d'un ou d'une chercheur(e) du Québec. Pour cette 6^e édition, le comité scientifique du Colloque soulignera la contribution exceptionnelle de monsieur Hubert Gascon, Ph.D., un chercheur dont le parcours professionnel prend sa source au cœur même de l'intervention, pour se poursuivre dans la transformation des milieux et la modification des pratiques et converger vers l'enseignement et la recherche.

Le Colloque Recherche Défi 2009 vous propose un total de 15 communications qui permettent de découvrir les nouvelles préoccupations qui se dessinent dans le milieu de la recherche en déficience intellectuelle. De plus, le colloque constitue une belle occasion pour plusieurs étudiants de présenter les résultats de leurs travaux de maîtrise et de doctorat.

Au cours des dernières années, les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille ont fait l'objet d'importantes transformations, le partage des rôles et responsabilités des différents acteurs s'en trouve considérablement modifié. Sur la route de la participation sociale, la recherche ouvre la voie vers de nouvelles avenues, comme en témoignent les communications du Colloque Recherche Défi.

Plusieurs des recherches présentées cette année portent sur des stratégies d'intervention novatrices favorisant la participation sociale. D'autres thématiques de recherche s'intéressent à l'évaluation de programmes élaborés à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle alors que des études récentes ont porté sur les politiques sociales de soutien aux familles, au Québec et ailleurs au Canada ainsi que sur les retombées de l'entente de complémentarité entre le MELS et le MSSS.

Nous vous invitons à découvrir les fruits des travaux de chercheurs passionnés, qui, année après année, nous permettent de parfaire nos connaissances au grand bénéfice des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Surveillez votre courrier, le programme du colloque sera bientôt disponible.

EXPRESS 

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE INVALIDITÉ (REEI) ET AIDE-SOCIALE FONT-ILS BON MÉNAGE ?

✪ **Par M^e Laurent Fréchette**, Notaire Planificateur Financier

Dans le budget fédéral 2007, le gouvernement Harper a mis sur pied un nouveau programme de régime enregistré destiné à inciter à l'épargne les familles devant assurer la sécurité financière à long terme des enfants handicapés, le Régime Enregistré d'Épargne Invalidité (REEI). En juin 2007, le gouvernement Charest suivait le pas en harmonisant son budget à celui du fédéral relativement à ce nouveau régime.

En somme, le REEI permet la cotisation d'une somme pouvant atteindre 200 000\$ durant la vie d'une personne handicapée, somme à l'abri de l'impôt durant sa phase d'accumulation et pouvant donner droit à une subvention gouvernementale suivant certaines modalités. Il s'agit d'un régime qui semble intéressant pour les familles québécoises.

Considérant qu'un nombre important d'adultes handicapés reçoivent des prestations de solidarité sociale, il y a lieu de connaître la position du ministère de l'Emploi et de la Solidarité à cet égard. Le premier décembre dernier, le *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*ⁱ a été amendé afin que soit exclus des avoirs liquides et des biens d'un prestataire les sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-invalidité, y compris celles qui y sont versées sous forme de bons canadiens pour l'épargne-invalidité ou de subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité, au bénéfice de l'adulte seul ou d'un membre de la famille et dont celui-ci peut disposer à court terme, selon les règles applicables à ce régimeⁱⁱ.

De plus, sont exclus des gains, revenus et avantages aux fins de calcul de la prestation d'aide sociale les paiements viagers provenant d'un régime enregistré d'épargne-invalidité effectués au bénéfice d'un adulte, jusqu'à concurrence de 300 \$ par mois pour un adulte seul ou une famille composée d'un seul adulte et de 340 \$ par mois pour une famille composée de 2 adultes; de même que les paiements viagers provenant d'un régime enregistré d'épargne-invalidité effectués au bénéfice d'un enfant à chargeⁱⁱⁱ.

C'est donc dire qu'un prestataire de la solidarité sociale ne se verrait pas pénalisé du fait de détenir un REEI pour autant que les paiements viagers provenant de tel régime soit inférieur à 300\$ ou 340\$ selon qu'il soit seul ou dans une famille composée de 2 adultes. Cela dit, la décision de souscrire ou non à un REEI nécessite une analyse plus approfondie de la situation de la personne concernée.

Actuellement, seuls BMO Banque de Montréal et le Fonds d'investissements de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) offrent la possibilité de souscrire dans un REEI ; souhaitons que d'autres institutions financières emboîtent rapidement le pas.

ⁱ Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, L.R.Q., c. A-13.1.1, r.1

ⁱⁱ Art. 138 al. 13 et 146 al. 9

ⁱⁱⁱ Art. 111 al. 29 et 30



INVITATION À NOS MEMBRES ET PARTENAIRES

CONFÉRENCE
par Doris Langlois

Pour profiter ENSEMBLE du meilleur de chacun...

Quand ?

Le 14 mars 2009 de 9h00 à 16h00

Où ?

Centre communautaire Michel-Labadie
3705 Boul. Chauveau, Québec, G2C 1A3

Quelques éléments de contenus :

- De la protection à la surprotection : douze réflexions à partager ...
- Pour mieux mesurer mon réseau et mon besoin de soutien ...
- Les dynamiques humaines face à la (sur)protection...
- Le soutien de chacun : une responsabilité à partager ... ou l'Art de se soutenir mutuellement pour MIEUX VIVRE ENSEMBLE ...

Cette conférence se déroule dans une atmosphère de **détente** où le **respect**, l'**humour**, la **réflexion** et la **profondeur** occupent une place de premier choix. Pour favoriser l'intégration, le contenu est garni de nombreux exemples issus de la réalité des participantes et participants.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Coûts : Inscription régulière : **75.00\$**
Parent (membre d'une association associée ou affiliée de l'AQIS) : **25.00\$**

Date limite d'inscription: 2 mars 2009

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'Inscription à ***l'Institut québécois de la déficience intellectuelle, a/s Danielle Chrétien***, conseillère au développement de la recherche et de la formation IQDI, **3958 Dandurand, Montréal Qc H1X 1P7**, dchretien@aqis-iqdi.qc.ca.

Bienvenue à tous !